

**Sujet :** [INTERNET] AENV\_Saint-Gilles\_ZAC La Vigne

**De :** [REDACTED]

**Date :** 24/06/2023 09:05

**Pour :** <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Bonjour madame, monsieur,

Ce projet de ZAC dans sa partie ouest d'une superficie de plus de 20ha ne s'inscrit pas dans une perspective de réduction de consommation des terres agricoles tel que demandé par la loi ZAN du fait de l'artificialisation de terres agricoles.

De plus, son implantation en terrain susceptible de risque d'inondation et initialement constitué pour une part de marécage, ne permet pas d'être assuré que les habitations ne souffriront pas pas de problème d'humidité récurrents voire d'inondation. De même, situé dans une zone où la rivière la Vaunoise est concernée, il ne peut qu'impacter négativement un état déjà mauvais tant d'un point de vue hydrologique que qualitatif de ce cours d'eau.

Quant à l'aspect biodiversité, une fois de plus, la perturbation des milieux naturels, milieux dont nous avons particulièrement besoin et que nous devons restaurer, va une fois de plus s'avérer préjudiciable et n'est pas correctement pris en compte.

Par ailleurs, ce projet n'intègre pas non plus les besoins des habitants à profiter d'un environnement leur assurant une bonne qualité de vie au regard du changement climatique et de la proximité de la RN24 par une restauration suffisante d'une trame arborée.

Enfin, ce projet, s'il était réalisé même avec de substantielles améliorations est absolument conditionné par le traitement adéquat des eaux tant usées par le raccordement impératif à la station d'épuration de Pacé lorsqu'elle sera agrandie (2034) que pluviales face à la sur-collecte d'eaux pluviales résultant de l'artificialisation.

Ces éléments constituent pour moi le socle de l'avis particulièrement défavorable que j'accorde à ce projet.

Bonne journée.

Cordialement.

[REDACTED]